Le maire de Fontenay sous Bois a le droit de jouer avec ses excréments, ça s'appelle de la scatologie

écrit par Philippe Le Routier | 14 novembre 2015



http://resistancerepublicaine.com/2015/une-refugiee-voilee-a-l
a-place-de-marianne-a-nouveau-exposee-a-fontenay-sous-bois-enjanvier/

» like me » ?

N'étant pas anglophone je ne sais pas comment écrire « *hais moi* » en Anglais mais c'est exactement ce que j'aurais écrit a la place, et le pouce tourné vers le bas !

MES Marianne...

Celle qui représente mon pays comme celle de mes filles qui porte ce magnifique prénom, ne porteront JAMAIS une serpillière sur la tête, elles ne seront jamais inférieures à un homme ni à rien.

»L'artiste » qui a créé ÇA...

Le maire qui l'a acceptée dans sa mairie ont le droit d'aimer jouer avec leurs excréments, on appelle ça de la scatologie, c'est dégueulasse mais je crois bien que c'est légal. Mais, » la République ne reconnaît ni ne subventionne AUCUN CULTE »

Donc, une « marianne voilée », étendard de la conquête islamique par son uniforme de soumission (traduction littérale du mot « islam »)

ÇA, C'EST TOTALEMENT ILLÉGAL !

Valls a manqué l'info ou il a peur de la réaction des musulmans s'il exigeait la mise à la poubelle de ce symbole complètement anti-republicain ?

Va falloir lui écrire pour lui poser la question, et je suis assez taré pour le faire, ça tombe bien !

Philippe Le Routier